

**Projet de délibération du 14 mars 2017 de la commission des finances:
«Approbation du budget 2017 de la Fondetec».**

DÉLIBÉRATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 mars 2018)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2017 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).